

## Coopération industrielle pour renforcer les échanges Canada-Inde.

Un programme conçu pour permettre à nos sociétés d'identifier les possibilités en matière de transferts technologiques, d'accords de licence et d'entreprises conjointes en Inde est actuellement introduit par l'Association des manufacturiers canadiens (AMC), de concert avec l'Agence canadienne de développement international.

Ayant reconnu les "occasions exceptionnelles" qui favorisent la promotion de ces accords potentiels, l'AMC a pris la tête des initiatives visant à augmenter notre présence industrielle en Inde (produit national brut 270 milliards de dollars US en 1989).

L'AMC a conçu un **Programme d'expansion commerciale et industrielle pour l'Inde**. Les avantages qu'elle offrira à nos sociétés qui participeront à ce programme sont les suivants:

- une banque d'informations spécialisée, très utile aux entreprises désireuses de négocier, avec des partenaires indiens, des projets d'entreprise conjointe et de partage de technologie;
- une courte liste de partenaires éventuels (résultat d'importantes recherches en Inde); et
- un programme commercial coordonné en Inde, qui permettra aux participants de rencontrer d'éventuels partenaires commerciaux Indiens.

Les entreprises canadiennes désireuses de participer à ce programme devraient communiquer avec: Doreen Wallace Ruso, ou Natesan Subramanian, AMC, One Yonge Street, 14th floor, Toronto M5E 1J9. Tél.: (416) 363-7261. Télécopieur: (416) 363-3779.

## Les foires aux États-Unis — (Suite de la page 8.)

tront à UTD d'introduire un nombre plus grand d'entreprises canadiennes sur le marché des États-Unis par la participation aux foires commerciales.

UTD parraine quelque 400 foires et missions commerciales — au Canada et aux États-Unis — pendant l'année financière courante (1990-1991). Le coût de ces activités s'élèvera à environ 16 millions de dollars. Chaque dollar investi dans ce programme génère des affaires d'une valeur de 82 \$; le rendant ainsi l'une des activités de promotion

commerciale les plus rentables.

Le programme de foires et de missions commerciales d'AECEC est la voie idéale pour percer sur le marché américain ou pour obtenir des renseignements précieux sur les produits et les concurrents dans un secteur donné.

Pour obtenir tout renseignement sur le programme de foires et de missions commerciales aux États-Unis d'AECEC, communiquer avec UTD. Tél. : (613) 993-5726. Télécopieur : (613) 990-9119.

# Le Brésil : réformes agricoles axées sur le marché

Le gouvernement brésilien a adopté un plan visant à moderniser et à rationaliser la production agricole.

Ce plan, annoncé le 15 août, est conforme au programme de ce pays, qui consiste à libéraliser son économie et à ouvrir le pays aux importations.

Le Brésil abandonnera son approche traditionnelle dans le domaine de l'agriculture — cette approche était caractérisée par les contrôles gouvernementaux de la production et de la commercialisation des cultures de base et comprenait un système étendu et coûteux de mesures d'encouragement fiscales et de subventions accordées aux producteurs.

L'établissement de cartels, de soutien des prix et d'autres mesures interventionnistes sera maintenant remplacé par des principes de marché libre.

Le Brésil ne tentera plus, comme dans le passé, de devenir autarcique pour ce qui est de la production agricole mais se concentrera sur des cultures telles que les haricots, le riz, le maïs et la manioc qui lui procurent un avantage naturel sur le plan de la concurrence.

Ces mesures devraient aussi permettre d'exporter des produits canadiens traditionnels tels que le grain fourrager, les semences spéciales et le fourrage. Le Canada exporte déjà des céréales au Brésil, un marché qui devrait demeurer important.

Les éléments précis de la nouvelle initiative agricole du Brésil — qui vise à rendre ce pays plus axé sur le marché et plus ouvert aux importations — sont

les suivants :

- la réduction jusqu'à 50 % des tarifs sur les importations de machines agricoles et de matières brutes;
  - la réduction de la participation du gouvernement à la commercialisation — le monopole de l'Etat pour ce qui est de la commercialisation du blé cultivé au Brésil sera éliminé, et les producteurs vendront directement leur blé aux minoteries;
  - les préoccupations relatives à l'environnement entraîneront un contrôle accru des activités agricoles, y compris la réduction du crédit agricole pour la région de l'Amazonie;
  - le montant de crédit agricole (6,7 milliards de dollars U.S.) à la disposition des agriculteurs sera alloué sur la base des coûts de production réels — il aura pour objet d'aider en particulier le petit producteur et sera rajusté régionalement en fonction de la culture devant être produite en vue d'encourager l'extension des cultures propres à une région donnée;
  - les prix minimaux garantis payés aux producteurs seront limités aux cultures dans le « panier de base » (p. ex., riz, maïs, soja, coton, manioc, sisal, raisins) — ces prix seront « régionalisés » pour fournir des revenus accrus en ce qui concerne les cultures jugées plus propres à une région donnée;
  - le gouvernement encouragera l'établissement d'installations agro-industrielles dans la région de culture, telles que les complexes de transformation du soja;
  - une aide financière destinée aux projets d'irrigation dans la partie pauvre du nord-est du pays, au développement de la région du « cerrado » (région sèche centrale) du Brésil et aux petits producteurs.
- Ces mesures, axées sur le marché, visent à soutenir la production brésilienne accrue de cultures traditionnelles et à réduire les dépenses gouvernementales sous forme de subventions.
- Pour tout renseignements, communiquer avec Roman Hruby, Direction de l'expansion du commerce en Amérique du Sud (LST), AECEC. Tél. : (613) 996-4199. Télécopieur : (613) 952-3904.